

Déclaration publique de l'Alliance ACT sur la paix et les droits humains en Israël et en Palestine

L'Alliance ACT affirme la nécessité d'une solution basée sur l'existence de deux États indépendants, viables et souverains (Israël et Palestine), vivant côte à côte conformément aux résolutions de l'ONU sur les frontières de 1967, et selon laquelle Jérusalem est une ville partagée par deux peuples et trois religions (chrétiens, juifs et musulmans).

Signés il y a 25 ans, les Accords d'Oslo n'ont jusqu'à présent pas permis d'instaurer la paix entre Israéliens et Palestiniens. La promesse d'une «paix juste, durable et globale» n'a pas encore été tenue. Bien que les programmes d'aide internationale continuent de maintenir la vie dans les Territoires palestiniens occupés, il est évident qu'ils ne permettront jamais de parvenir à des solutions politiques. Bien que les Nations Unies et son Conseil de sécurité aient adopté de nombreuses résolutions sur la situation dans la région, de véritables solutions politiques et juridiques doivent encore être trouvées pour s'attaquer aux causes profondes de la souffrance. Ces solutions doivent reposer sur les principes des droits humains et du droit international.

En juillet dernier, la Knesset a adopté une loi fondamentale définissant Israël comme «l'État-nation du peuple juif». Ce texte stipule que «le droit à l'autodétermination nationale au sein de l'État d'Israël ne concerne que le peuple juif». En vertu du droit international et du droit international des droits humains, la nature et les intentions déclarées de cette loi sont discriminatoires, notamment en ce qui concerne la promotion de l'implantation de colonies juives dans les Territoires palestiniens occupés. Cela risque de créer deux poids, deux mesures pour les Bédouins, les Druzes, les chrétiens et les musulmans, qui devraient jouir des mêmes droits.

La situation difficile à laquelle sont confrontés les Palestiniens dure depuis 1948. Dans le même temps, les colonies israéliennes se multiplient en Cisjordanie et dans les Territoires palestiniens occupés, et ce, malgré leur caractère illégal au regard du droit international humanitaire. Par ailleurs, les ordres de démolition de villages et les mesures sévères prises par l'État hébreu risquent d'entraîner le déplacement forcé des populations vulnérables. Ces décisions s'inscrivent dans la tendance inquiétante du gouvernement israélien à démolir systématiquement des structures et à déplacer des Palestiniens vivant en zone C pour permettre l'extension des colonies et, potentiellement, l'annexion de ladite zone.

Les États-Unis ont transféré leur ambassade de Tel-Aviv à Jérusalem; ville qu'ils ont unilatéralement reconnue comme étant la capitale d'Israël quelques mois plus tôt. Aux yeux des Palestiniens et d'une majorité d'États, cette mesure a confirmé la fin du rôle de médiateur impartial des États-Unis dans le conflit israélo-palestinien. La décision de l'actuelle administration américaine de suspendre le financement de certains programmes humanitaires vitaux, notamment son soutien à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ne va qu'aggraver la crise humanitaire à Gaza et détériorer davantage les conditions socio-économiques de nombreuses personnes vivant en Cisjordanie et dans les pays voisins. Selon l'ONU, la bande de Gaza pourrait devenir inhabitable d'ici 2020 si rien n'est fait pour endiguer les problèmes liés à la baisse des revenus, aux soins de santé, à l'éducation et aux pénuries d'électricité et d'eau potable. Rien que dans ce territoire, 7 personnes sur 10 dépendent de l'aide humanitaire.

Le but de cette décision semble être de retirer le statut de réfugié à des millions de Palestiniens qui revendiquent le droit de retourner chez eux, que ce soit en Israël ou dans les Territoires palestiniens occupés. Nous pensons que de telles mesures ne feront qu'exacerber la situation humanitaire catastrophique et

renforcer le sentiment d'injustice, de désespoir et d'incrédulité des Palestiniens à l'égard des principes humanitaires. L'aide humanitaire ne doit pas être politisée.

Ces décisions pourraient de nouveau plonger l'ensemble des parties impliquées dans des décennies de violence et de misère, tant du côté palestinien que du côté israélien. Plus tôt cette année, la réaction brutale et disproportionnée de l'État hébreu face aux manifestations palestiniennes a fait des dizaines de morts et des milliers de blessés. Depuis lors, les reportages consacrés aux violences et aux morts sont devenus la norme. Toutes les parties et la communauté internationale doivent faire preuve de sagesse et de prudence afin de trouver une issue crédible et juste à cette situation.

L'Alliance ACT se joint à l'Association des Agences de développement international (AIDA) et à de nombreuses autres organisations de la société civile et confessionnelles locales pour demander l'ouverture d'une nouvelle voie vers la paix qui repose sur des principes. Une approche fondée sur l'égalité, la dignité, la justice et le droit international doit permettre de veiller à ce que les auteurs de toute violation du droit international aient à répondre de leurs actes. À l'instar des Israéliens, le droit du peuple palestinien à l'autodétermination doit être accepté comme une condition préalable à tout accord de paix. Tout processus de paix doit reconnaître le déséquilibre des pouvoirs entre les parties et inclure la participation active de la société civile, y compris des femmes et des jeunes. Les droits ne doivent pas servir de moyen de pression dans les discussions, ni être négociés par les parties en raison de leur responsabilité vis-à-vis des populations vulnérables.

En Israël et en Palestine, les Églises, les organisations qui leur sont liées et les organisations de la société civile sont les principaux défenseurs de la paix et de la justice. À l'heure actuelle, elles ne peuvent s'organiser, opérer et exprimer leurs points de vue librement, et ce, malgré les garanties légales internationales relatives à ces libertés. Des recherches menées par l'Alliance ACT montrent que les organisations et les journalistes palestiniens et israéliens sont de plus en plus confrontés à des restrictions juridiques, à la stigmatisation et à divers dangers dans le cadre de leurs travaux et actions sur la réduction de la pauvreté, l'aide humanitaire et la lutte contre les injustices. Les travailleurs humanitaires sont également de plus en plus la cible de violences. Pour que la paix prospère dans des sociétés justes et démocratiques, il convient de protéger la liberté et la sécurité des organisations de la société civile et du personnel humanitaire.

Par conséquent, l'Alliance ACT appelle :

- Le gouvernement d'Israël à mettre fin à toutes sortes de violations des droits humains envers le peuple palestinien, à respecter l'État de droit et les traités internationaux sur les droits de la personne, et à mettre en œuvre l'ensemble des accords et traités signés avec l'Organisation de libération de la Palestine ;
- l'Autorité palestinienne à respecter les droits humains des Palestiniens, l'État de droit et les traités internationaux sur les droits de la personne;
- Le gouvernement d'Israël, les pays voisins et la communauté internationale à protéger et défendre les réfugiés palestiniens et leurs droits, dans le plein respect du droit international humanitaire, du droit international des réfugiés et du droit international des droits humains, et à condamner les décisions politiques et en matière de financement qui se servent des personnes vulnérables comme monnaie d'échange politique ;
- Israël à respecter l'égalité des droits pour tous les habitants de l'État hébreu ;
- les parties au conflit à s'engager dans une nouvelle voie de paix fondée sur des principes, en mettant l'accent sur les droits humains et la responsabilité de chacun;
- la communauté internationale à faire respecter le droit international sans exception et à faire pression sur l'ensemble des parties pour qu'elles négocient de bonne foi et parviennent à un accord juste et durable sur les problèmes persistants. Les pays tiers doivent énoncer de manière explicite,

conformément au droit international, le principe juridique selon lequel l'occupation ne peut être définitive ;

- l'administration américaine à réexaminer sa politique concernant le financement en faveur des Palestiniens et de l'UNRWA;
- les Églises et la société civile à travers le monde à exprimer leur solidarité avec les Palestiniens et les Israéliens qui œuvrent pour une paix juste fondée sur le droit international et les résolutions de l'ONU, mais aussi à protéger les défenseurs des droits humains et les autres acteurs de la société civile dans leur quête de la paix et de la justice;
- les membres de l'Alliance ACT à soutenir les organisations locales de la société civile et à promouvoir une meilleure protection contre les violations des droits, mais également à soutenir les organisations de la société civile des Territoires palestiniens occupés et d'Israël lorsque celles-ci demandent des comptes à leurs propres autorités;
- les membres et les forums de l'Alliance ACT à s'engager auprès du gouvernement d'Israël et de l'Autorité palestinienne – au plus haut niveau – pour qu'ils cessent d'adopter des lois limitant l'espace accordé à la société civile et abrogent les lois et pratiques existantes qui restreignent l'espace et les libertés fondamentales.